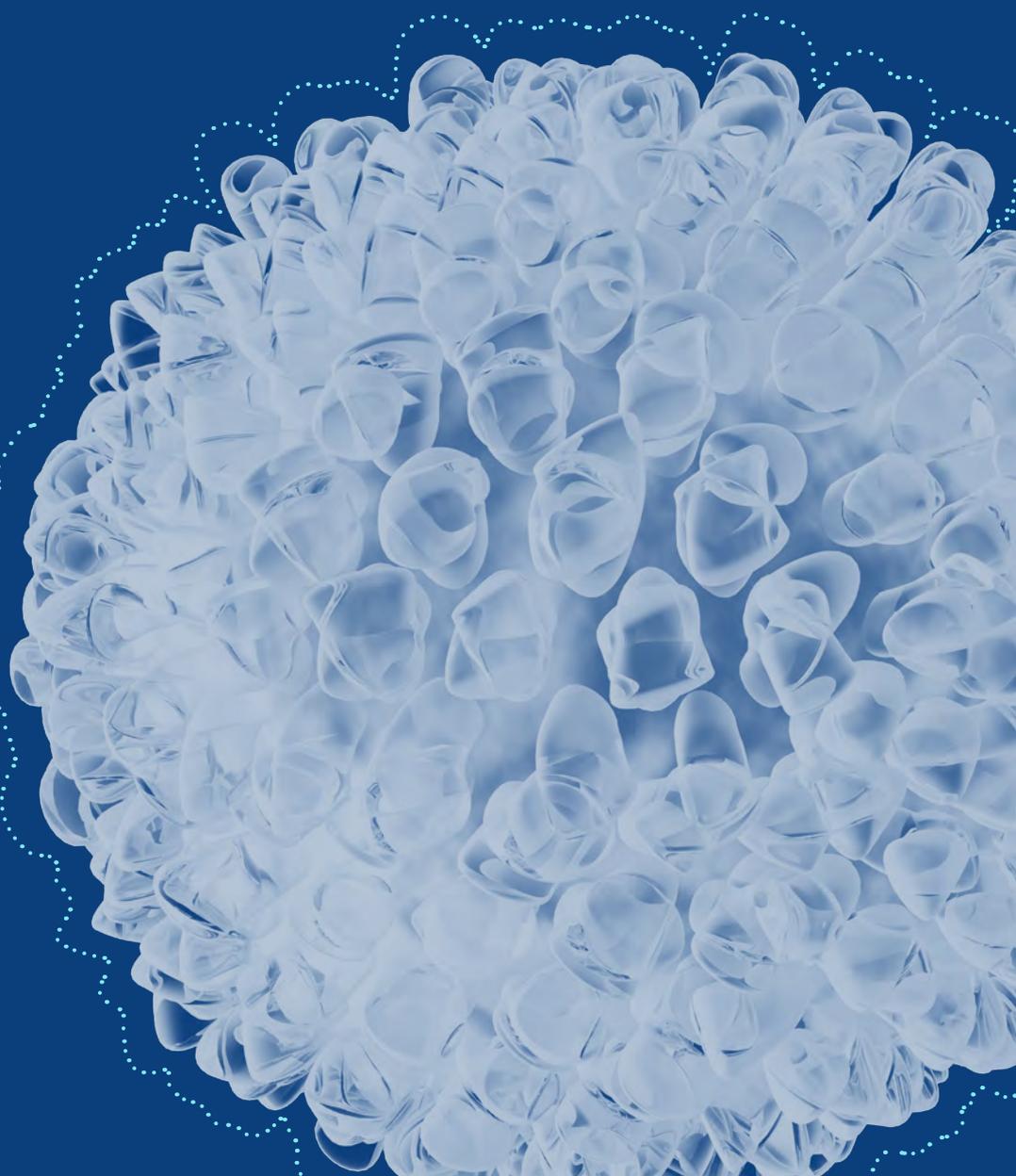


Rapport relatif à l'article 29 de la loi énergie-climat (« article 29 LEC »)

30 juin 2024

 Jeito





Sommaire

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ	04
INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR JEITO	11
PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ	13
STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE	16
INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES	19
ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	20
INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS À LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	22
INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	24
LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DES ARTICLES 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)	25

Introduction

Présentation du rapport

Le présent rapport est établi en application des dispositions prévues par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (« LEC ») et de son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021. Le rapport article 29 LEC s'inscrit dans le cadre des obligations de transparence extra-financière des acteurs du marché financier et comprend des informations relatives à l'entité et aux fonds.

La politique d'investissement responsable et la déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité en ce qui concerne les produits financiers gérés, conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (« SFDR »), sont disponibles séparément sur le site Internet de Jeito.

Jeito Capital

Fondée en 2018 par la Dre Rafaèle Tordjman, Jeito Capital (« Jeito ») est une société de gestion de premier plan qui place les besoins du patient au cœur de sa thèse d'investissement en finançant et en accélérant le développement d'innovations médicales majeures. Jeito accompagne tout au long de leur croissance les entreprises biopharmaceutiques, et plus particulièrement leurs équipes de direction, grâce à son équipe multidisciplinaire et experte composée de 32 membres à fin 2023. Cet accompagnement se fait également à travers d'importants investissements en capital avec pour objectif de façonner les futurs leaders mondiaux du secteur de la santé et de favoriser l'accès des patients à des solutions thérapeutiques innovantes, principalement en Europe et en Amérique du Nord. Ses bureaux sont situés à Paris et à New York, mais les équipes sont également basées en Suisse et au Royaume-Uni.

Jeito déploie une stratégie d'investissement différenciée, ciblant des maladies graves dans les domaines où les besoins médicaux non satisfaits sont importants, pour accélérer la mise sur le marché, répondant à la forte demande des grands groupes pharmaceutiques. L'un de nos enjeux est d'accompagner de jeunes structures afin d'accélérer leur développement jusqu'au stade de la commercialisation de médicament innovant à l'échelle mondiale, en maîtrisant les différentes étapes de son développement. Ces thérapies innovantes visent à offrir un bénéfice majeur aux patients, à leur entourage, aux soignants, aux systèmes de santé et à la société.

Démarche générale de l'entité



Un engagement fort

Notre stratégie d'investissement est conçue pour accompagner les entreprises de la biopharma en leur apportant notre expertise sur différentes fonctions clés, de la science à la commercialisation, en miroir des rôles des grands groupes pharmaceutiques, afin de développer les entreprises selon les plus hauts standards de qualité exigés par le marché. En effet, notre expertise, qui s'applique sur toute la chaîne de développement du médicament innovant, associée à un important réseau d'experts scientifiques, nous permet de soutenir la croissance de jeunes biopharmas vers une transformation durable. Pour cela, nous avons mis en place des processus visant, à la fois, à transformer les entreprises, à être exemplaires dans nos pratiques et à engager notre écosystème vers l'adoption de

pratiques plus durables. En ce sens, cet accompagnement fait partie intégrante de notre identité d'investisseur durable.

Nous avons, chez Jeito, pour objectif de renforcer notre impact sur chacune de nos participations, dès la phase de due diligence et jusqu'à la phase de sortie sur des principes de collaboration et de partenariat. Cette relation se doit d'être forte et constructive. Nous soutenons, en ce sens, le management et l'ensemble de l'organisation sur les plans financier et extra-financier et partageons avec eux la conviction que la mise en place de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides contribue aux principes de durabilité des entreprises et à leur performance à long terme.

La durabilité au cœur de nos activités...

Intégrer les pratiques de durabilité : nous sommes régulièrement en discussion avec les entreprises de notre portefeuille sur différents sujets liés à la durabilité grâce à des outils de communication que nous avons su mettre à leur disposition. Nous les questionnons sur l'intégration des critères ESG tout au long du processus d'investissement et de désinvestissement que ce soit lors du préinvestissement, lors de la due diligence,

lors de la détention de l'actif ou encore en dernière étape, pour préparer une sortie. Nous nous attachons donc à suivre, à fréquence annuelle, leurs avancées quant à l'évolution de leur intégration de la durabilité dans leurs pratiques et leurs activités. Nous avons également l'ambition de continuer à accompagner l'ensemble de nos participations lors de l'élaboration de plans d'action, aussi bien sur le volet E, S que G.

L'évaluation des critères ESG s'applique à toutes les entreprises du portefeuille et se structure autour des trois dimensions suivantes :

Gouvernance

- Gouvernance responsable
- Contribution au recrutement, à l'engagement et à la rétention des employés
- Respect des droits humains et des normes éthiques
- Promotion de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la diversité

Santé et Social

- Innovation dans les secteurs de la santé, en particulier pour les patients gravement malades
- Bénéfice significatif pour les patients, leurs familles et leurs aidants
- Réduction des effets secondaires potentiels pour les patients
- Considérations éthiques dans la conduite des essais cliniques
- Bien-être et sécurité au travail

Environnement

- Considération de l'empreinte carbone et de la gestion de l'énergie
- Promotion de la réduction des déchets, du recyclage et de la réutilisation
- Respect du bien-être animal
- Identification et gestion des risques en matière de durabilité

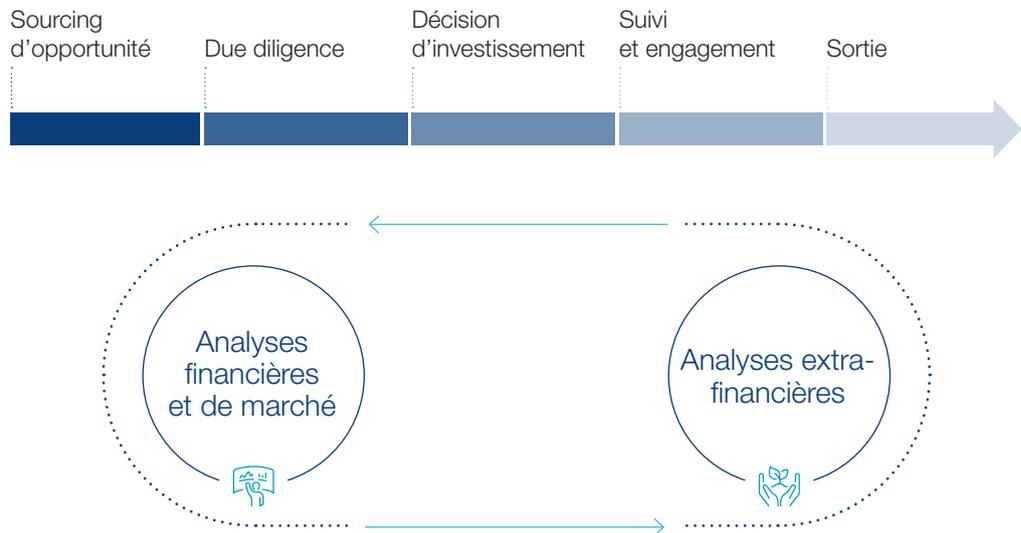
En 2023, nous avons poursuivi le renforcement de notre méthodologie visant à quantifier l'impact potentiel des traitements développés par les sociétés de notre portefeuille sur les populations de patients. En définissant, en développant et en suivant des indicateurs de performance précis, notre méthodologie met en évidence la forte cohérence entre la stratégie d'investissement de Jeito et sa contribution à un impact sociétal positif potentiel.

Faire preuve d'exemplarité : l'une de nos valeurs est de savoir faire preuve d'exemplarité. Nous cherchons en ce sens, à nous appliquer ce que nous demandons à nos participations. Par exemple, si nous avons pour objectif la mesure de l'empreinte carbone de nos participations, nous nous attelons, avant tout, à mesurer celle de notre structure de société de gestion. À ce titre, nous avons effectué une première estimation du bilan carbone de la société de gestion en 2023. Nous pensons ainsi pouvoir accompagner de la meilleure des manières les entreprises de notre portefeuille en les guidant et en les conseillant dans un tel exercice.

Accompagner les acteurs de notre écosystème : notre volonté est d'accompagner notre écosystème ainsi que ses différents acteurs. Pour ce faire, nous encourageons activement l'adoption des meilleures pratiques de durabilité lors des levées de fonds ou de discussions entre co-investisseurs.

... et intégrée
dans notre
stratégie
d'investissement

Chez Jeito, les enjeux liés à la durabilité sont intégrés tout au long du processus d'investissement et de désinvestissement.

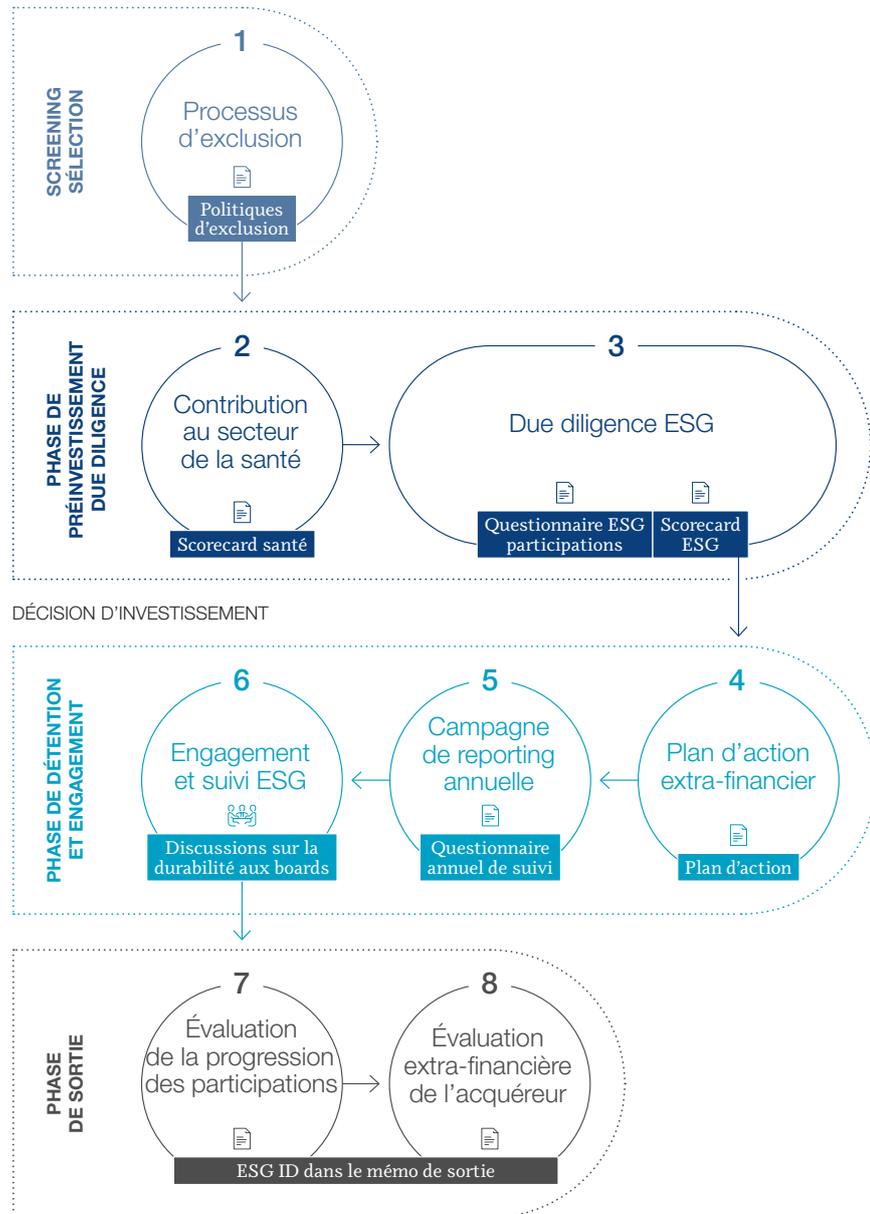


Préinvestissement : en parallèle de l'évaluation du potentiel marché et de l'évaluation financière, une évaluation sur les critères extra-financiers est réalisée pour chaque opportunité avant investissement (étapes de sélection et de préinvestissement). Cette étape fait suite à celle de la sélection d'opportunités d'investissement au cours de laquelle nous appliquons notre politique d'exclusion. Cela nous permet de nous assurer que la décision d'approfondir ou celle de rejeter l'opportunité d'investissement prise par le comité d'investissement repose à la fois sur des critères financiers, mais aussi extra-financiers. L'objectif est de garantir que toutes les participations de notre portefeuille ont correctement été évaluées selon les trois piliers de l'ESG.

Phase de détention et engagement : cette évaluation est ensuite revue régulièrement pendant toute la période de dé-

tention afin d'approfondir certaines informations que nous jugeons nécessaires et d'élaborer un plan d'action potentiel ou d'approfondir un plan existant. Cet exercice fait l'objet en premier lieu d'un ou plusieurs échanges avec le top management de l'entreprise (a minima une fois par an) avant d'être mis en place. Une présentation de l'ensemble des actions envisagées est prévue au minimum une fois par an, lors d'une réunion du conseil d'administration ou du conseil de surveillance. Notre objectif pour 2025 est d'avoir un plan d'action défini et opérationnel pour chaque investissement du portefeuille de Jeito.

En phase de sortie : nous effectuons plusieurs analyses, examinant l'évolution commerciale, les états financiers ainsi que les améliorations en matière de durabilité pour mettre en évidence les progrès de l'entreprise auprès des acheteurs potentiels.



Communication de l'information ESG

Comme précisé précédemment et conformément à la loi énergie-climat, ce rapport répondant aux obligations légales de l'article 29 LEC sera publié annuellement afin de répondre à notre objectif de transparence de nos activités quant à l'intégration de durabilité dans nos activités tant au sein de notre process d'investissement qu'au sein de la société de gestion. Il sera adressé à l'Ademe (et donc au Climate Transparency Hub – CTH) et mis à disposition sur notre site Internet: www.jeito.life sur les données au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, Jeito établit annuellement un rapport Sustainability à destination de ses investisseurs mettant en évidence la prise en compte et la progression des analyses liées à la durabilité et aux critères ESG.

La politique d'investissement responsable est revue a minima une fois par an. La documentation précontractuelle du fonds Jeito S.L.P. (« Jeito I ») établit également les modalités de prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives en matière de durabilité.

Chartes, labels et initiatives

2020

- Signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par l'ONU
- Participation à la commission France Invest



2021

- Premier questionnaire ESG pour les entreprises du portefeuille
- Publication de la politique ESG sur le site Web
- Publication de la politique d'exclusion sur le site Web
- Classification de notre premier fonds Jeito I selon l'article 8 du SFDR
- Mise en place du comité ESG chargé des premières actions

2022

- Revue de l'approche d'investissement durable avec le support d'un cabinet de conseil
- Mise à jour de la politique ESG
- Refonte du questionnaire ESG à destination des participations
- Outil d'analyse pour mesurer la contribution des investissements du fonds I au secteur de la santé
- Première publication du rapport de durabilité de Jeito
- Première publication du rapport article 29 de la loi énergie-climat

2023

- Deuxième publication du rapport de durabilité de Jeito
- Deuxième publication du rapport article 29 de la loi énergie-climat
- Première publication du rapport d'incidences négatives en matière de durabilité pour les investisseurs du fonds Jeito S.L.P.
- Deuxième rapport et évaluation du PRI
- Signature de l'Initiative climat international (iCI)
- Première estimation de l'empreinte carbone de Jeito (hors portefeuille)
- Classification de notre deuxième fonds selon l'article 8 du SFDR



2024

- Troisième publication du rapport de durabilité de Jeito
- Troisième publication du rapport article 29 de la loi énergie-climat
- Deuxième publication du rapport d'incidences négatives en matière de durabilité pour les investisseurs du fonds Jeito S.L.P.
- Mise à jour de la politique d'investissement responsable

Fin 2020, Jeito est devenu signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) et s'est engagé à respecter l'ensemble des principes définis par cette initiative.

Nous accueillons favorablement les PRI, qui utilisent les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) comme critères tangibles et comme feuille de route pouvant nous aider à élaborer, à notre échelle, notre propre approche en matière de durabilité. Ils abordent les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que société ayant une présence mondiale, liés entre autres à la pauvreté, à l'inégalité, au changement climatique, au développement des sociétés, à la paix et à la justice.

Comme tout signataire des PRI, notre engagement porte sur les six principes suivants :

- nous prenons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- nous sommes des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG

dans nos politiques et pratiques d'investisseurs ;

- nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- nous favorisons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- nous travaillons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;
- nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Par ailleurs, Jeito Capital est membre de France Invest, l'organisation professionnelle des sociétés de gestion françaises, qui œuvre, entre autres, pour un accompagnement de ses membres sur le sujet de la durabilité. Pour contribuer activement aux dialogues européens sur la durabilité, Jeito est devenu membre d'Invest Europe en 2023, renforçant ainsi son implication dans les sujets d'investissement durable en Europe.

Fin 2023, **Jeito s'est engagé dans l'Initiative climat international (iCI)** dans le but de contribuer à la réduction des émissions de carbone des entreprises soutenues par les marchés privés et de garantir des performances d'investissement durables. Dans ce cadre, Jeito se concentre particulièrement sur :

1

Contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 degrés Celsius, et dans la poursuite de l'objectif de 1,5 degré, en intégrant l'analyse du changement climatique dans son processus d'investissement.

2

Conseiller les entreprises du portefeuille pour réaliser une mesure de leur empreinte carbone et encourager fortement les équipes de direction à élaborer un plan d'action pour la réduction des émissions et la lutte contre le changement climatique.



Un alignement sur les objectifs de développement durable

En tant qu'investisseur durable, Jeito s'est profondément engagé à bâtir un avenir plus durable pour tous en alignant sa mission et son portefeuille sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Nous sommes convaincus que, grâce à nos investissements, nous pouvons contribuer à améliorer la santé et le bien-être à l'échelle mondiale, en particulier pour les patients ayant des besoins médicaux non satisfaits.

Nous avons identifié cinq ODD pour lesquels nous estimons que nos activités peuvent avoir un impact significatif. Nous donnons la priorité aux investissements dans les entreprises qui s'attaquent aux

défis liés à la recherche dans le secteur de la santé (ODD 3) et nous soutenons les entreprises qui favorisent l'innovation et les thérapies révolutionnaires (ODD 9). Nous faisons la promotion pour l'égalité des sexes et la diversité (ODD 5), créons des emplois, aidons les futurs leaders dans l'industrie de la santé (ODD 8) à se développer. D'ailleurs, au sein de Jeito, nous accordons une importance particulière à la diversité des genres aux postes de direction de l'entreprise, et nous soutenons cela par le biais d'initiatives et d'engagements. Enfin, nous sommes convaincus que nous pouvons contribuer à faire face au changement climatique (ODD 13) et œuvrons en ce sens.

ODD 13 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Mesurer les impacts potentiels
- Encourager les actions propices à l'environnement

ODD 3 : ACCÈS À LA SANTÉ

- Réduire le taux de mortalité
- Augmenter l'espérance de vie
- Améliorer la qualité de vie

ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

- Promouvoir l'égalité des sexes au sein des sociétés du portefeuille

ODD 9 : INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

- Encourager l'innovation
- Soutenir le développement de l'écosystème médical

ODD 8 : ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS

- Création d'emplois hautement qualifiés
- Façonner les leaders de la biopharma



Informations relatives aux moyens internes déployés par Jeito

2

Renforcement des moyens internes en 2023

En 2023, Jeito a renforcé différents mécanismes pour que les facteurs de la durabilité soient pris en compte à la fois dans son fonctionnement interne et en tant qu'investisseur. Afin de s'assurer que cette approche est adaptée à la fois aux secteurs de la biopharmacie et du capital-investissement, Jeito a maintenu sa collaboration avec un cabinet de conseil tiers pour soutenir et challenger son approche de durabilité et ses critères ESG, en coordination avec le responsable de la durabilité. De plus, Jeito a augmenté son budget dédié au déploiement et au suivi des sujets liés à la durabilité au sein de son organisation comme pour les sociétés de son portefeuille.

Différentes ressources techniques ont été mises en place :

- modification des outils de suivi de la performance ESG du portefeuille en vue d'améliorer la collecte de données des sociétés en portefeuille (reporting, analyse des données et identification de plans d'action) ;

- recours à un cabinet externe spécialisé pour soutenir l'approche de durabilité et la feuille de route pour le déploiement de l'ESG au sein des entreprises du portefeuille ;
- formations et sensibilisation des collaborateurs de Jeito aux sujets environnementaux.



Ressources pour une finance durable

Ces différentes ressources techniques furent utilisées pour renforcer notre démarche en matière de durabilité et optimiser nos pratiques sur le marché. Ainsi, pour soutenir notre effort et dans le but de nous assurer que notre approche est correctement adaptée au secteur de la biopharmacie, Jeito a maintenu sa collaboration avec un cabinet de conseil tiers, en coordination avec le responsable de la durabilité.

L'objectif de ce support externe fut également d'évaluer de manière plus précise les impacts et potentielles contributions au pilier environnemental et social de notre portefeuille. De plus, le questionnaire utilisé pour la collecte d'informations ESG a été élaboré avec l'aide d'un fournisseur externe. Cet outil nous permet de suivre les évolutions quant à la durabilité à long terme des stratégies et des évolutions de nos participations.

Ainsi, l'une des initiatives clés mises en œuvre en 2023 a été l'amélioration de la qualité des données ESG afin de renforcer la fiabilité et la transparence des rapports de Jeito. Dans cet objectif, Jeito a contractualisé avec un outil de reporting ESG dédié fourni par un prestataire externe pour améliorer la collecte des données ESG des entreprises du portefeuille et suivre la performance durable à long terme.

En plus de faciliter la collecte des données ESG, ce nouvel outil de reporting ESG permettra aux entreprises du portefeuille

d'estimer leur propre empreinte carbone grâce à un module dédié. Jeito a également confirmé que la durabilité est l'une de ses valeurs fortes dans le processus d'investissement en favorisant des échanges réguliers entre l'équipe d'investissement, les équipes des entreprises du portefeuille et les ressources ESG. Compte tenu des différences de connaissances et de maturité en matière de durabilité au sein du public, la fréquence et la nature des formations sont toujours discutées au comité de durabilité pour répondre aux besoins de chacun.

À la suite de la mise en œuvre des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), tous les employés de Jeito ont bénéficié de l'atelier « La Fresque du Climat » en 2023. Cette initiative de sensibilisation visait à améliorer collectivement la compréhension du fonctionnement, de l'échelle et de la complexité des défis liés au climat, permettant ainsi à Jeito de prendre des actions plus rapides et efficaces.

Au total, 5 collaborateurs ont participé activement au déploiement de la stratégie de durabilité et ESG de la société, soit 15 % du personnel de Jeito au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le budget au déploiement et au suivi des sujets liés à la durabilité au sein de Jeito a représenté 0,04 % des encours totaux gérés au 31 décembre 2023¹.

¹ En montant total d'engagement des fonds

Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance à l'échelle de la gouvernance de l'entité



Gouvernance collective et collaborative

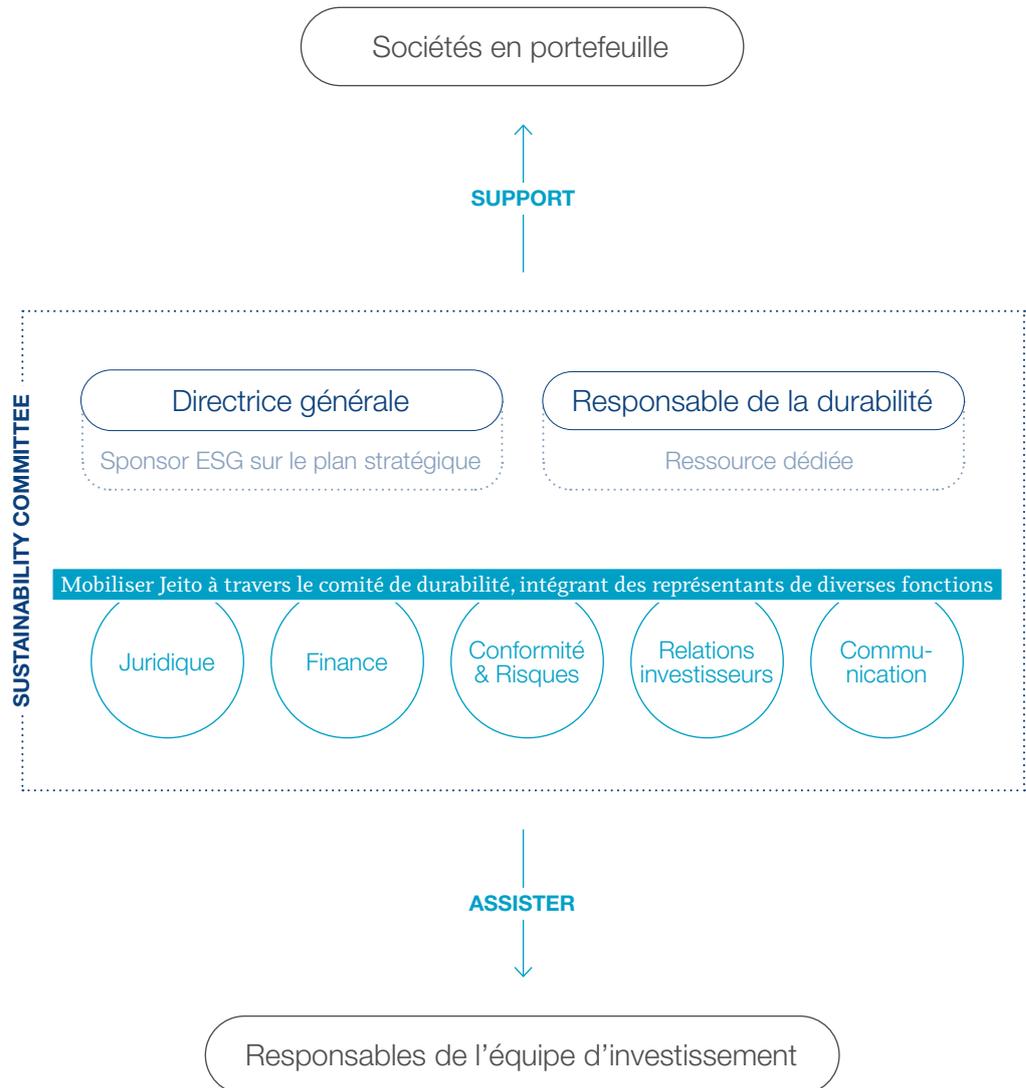
Le comité de durabilité est présidé par Sabine Dandiguian, associée-gérante et membre du comité d'investissement. Ce comité est dirigé par le responsable de la durabilité et est chargé de traiter tous les sujets potentiels soulevés par le reste de l'organisation ne participant pas au comité.

Jeito considère son parcours de durabilité comme un projet collaboratif et collectif, pertinent et significatif pour tous, et comme l'un de ses domaines de stimulation et d'amélioration. Jeito estime qu'il est essentiel d'avoir des membres du comité issus de diverses fonctions et divers niveaux de séniorité au sein de l'organisation pour garantir une adoption cohérente de son approche durable à travers l'entreprise. Le comité est donc responsable de s'assurer que tous les employés sont conscients de la politique d'investissement responsable et des processus de

Jeito, et qu'ils sont mis en œuvre dans toutes les fonctions de l'entreprise.

En interne, les questions ESG et de durabilité sont soutenues par le responsable de la durabilité ainsi que par le comité de durabilité, composé de plusieurs membres de l'équipe d'investissement et des fonctions stratégiques qui consacrent une partie de leur temps au déploiement de l'ambition de durabilité de Jeito. L'expertise professionnelle de chaque membre du comité de durabilité, acquise dans leur domaine spécifique, permet d'assurer un dispositif de durabilité robuste.

Tout au long de l'année 2023, le responsable de la durabilité de Jeito a mené une revue complète de la stratégie de durabilité et ESG de Jeito pour identifier des actions pratiques à court, moyen et long termes pour la soutenir.



Nos collaborateurs : renforcer leur bien-être et développer les talents

Nous promovons une gestion responsable des ressources humaines et considérons la diversité de genre et culturelle comme un ingrédient clé pour l'enrichissement du capital humain et le succès. Ayant l'objectif d'avoir une empreinte mondiale en tant que société d'investissement globale et de mieux soutenir la croissance de nos entreprises en portefeuille, nous encourageons fortement la diversité des personnes et des cultures.

En ce qui concerne la diversité de genre, l'équipe fondatrice de Jeito est principalement composée de femmes, avec sa

CEO, la Dre Rafaèle Tordjman, Sabine Dandiguian, Rachel Mears, Ksenija Pavletic et Annette Clancy. L'égalité des genres fait partie de l'ADN de Jeito, et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, en matière de recrutement et de salaires, est l'une de nos valeurs clés. Conformément à la loi Rixain n° 2021-1774 du 24 décembre 2021, transposée dans le Code monétaire et financier à l'article L. 533-22-2-4, l'objectif de parité a été atteint au 31 décembre 2023, les femmes représentant environ 60 % du personnel et 50 % de l'équipe d'investissement.

Développement des talents et formation

Jeito encourage également la gestion des plans de carrière individuels pour soutenir le développement et le bien-être des collaborateurs. Ce soutien inclut des programmes de mentorat pour les nouveaux collaborateurs, l'intervention de coachs externes pour améliorer les compétences interpersonnelles, ainsi que des formations et la participation à des conférences. Jeito considère la formation et la participation à des conférences et des débats comme des moteurs essentiels pour acquérir des

connaissances ou remettre en question nos connaissances et nos processus.

Jeito a développé un programme de formation pour soutenir et renforcer l'expertise des équipes sur les questions de durabilité. En 2023, Jeito a organisé des sessions de formation pour son équipe sur le changement climatique, les processus ESG, la cybersécurité, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération variable

Les réussites collectives et individuelles en matière d'intégration des critères ESG et des méthodes d'intégration des risques de durabilité (« objectifs ESG ») dans le processus de prise de décision d'investissement sont l'un des indicateurs de la rémunération variable.

riable est déterminée en fonction de critères à la fois qualitatifs et quantitatifs. Les principes et l'application de la politique de rémunération sont revus au moins une fois par an par la présidente, la directrice générale, le directeur financier et le responsable de la conformité, contrôle interne et risques de Jeito conformément à la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« AIFMD »).

Le montant de la rémunération variable est équilibré par rapport à celui de la rémunération fixe. La rémunération va-





Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Dialogue et engagement en 2023

En tant qu'investisseur responsable actif, Jeito considère qu'il est essentiel d'engager un dialogue avec toutes les entreprises du portefeuille ainsi que de les soutenir sur les questions liées aux enjeux de la durabilité tout au long de la période de détention. Nous veillons à ce que ces entreprises opèrent conformément à nos valeurs, en mettant l'accent sur la promotion du bien-être et le développement des talents, la limitation des impacts environnementaux et les pratiques de bonne gouvernance des activités. Jeito a ainsi développé une stratégie d'engagement basée sur le dialogue avec le top management des sociétés du portefeuille, en leur fournissant un soutien technique, opérationnel et stratégique complet du début à la fin du processus d'investissement. Cette stratégie d'engagement couvre l'ensemble des investissements.

Fort de son expérience acquise en 2022, Jeito a poursuivi en 2023 ses efforts afin de mieux aborder avec les sociétés du portefeuille la prise en compte des critères ESG dans leur développement. Cette démarche comprend :

- un dialogue au sein des organes de contrôle des entreprises ;
- des échanges avec les dirigeants sur les problématiques ESG pour identifier les

actions éventuellement mises en place et émettre des recommandations pertinentes afin de faire progresser la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de chaque société ;

- la collecte d'informations et de données ESG ;
- l'identification des risques de durabilité et des principales incidences négatives propres à chaque société.

Jeito continue à affiner plus précisément l'impact de son portefeuille sur le secteur de la santé et son alignement avec la mission de Jeito en réalisant une évaluation d'impact pour tous les nouveaux investissements et en la déployant aux sociétés du portefeuille actuel.

En 2023, parmi les 13 sociétés actives du portefeuille, 10 ont intégré la durabilité à l'ordre du jour d'au moins un conseil d'administration ou de surveillance. Par ailleurs, Jeito a également accompagné quatre sociétés en portefeuille dans la mise en place d'une feuille de route ESG. L'objectif est de déployer ces feuilles de route à 100 % des sociétés actives du portefeuille d'ici la fin de l'année 2024.

Jeito accorde une attention particulière à la bonne gouvernance, à l'impact social et environnemental des entreprises dans les-

quelles le fonds Jeito I est investi. C'est pourquoi Jeito met en place toutes actions nécessaires pour exercer son droit de vote et prend position sur ces sujets lors des assemblées générales et/ou des conseils d'administration, conformément à la stratégie d'investissement du fonds.

Au titre de l'année 2023, Jeito a voté favorablement à toutes les résolutions en assemblée générale et conseils d'administration encourageant le développement de l'ESG au sein des sociétés du portefeuille.

Politique d'exclusion

Jeito a mis en place une politique d'exclusion sectorielle. Avant la réalisation de due diligences, toutes les opportunités d'investissement font l'objet d'une analyse de conformité à cette politique. Les opportunités d'investissement qui ne sont pas conformes à la politique d'exclusion sont automatiquement écartées par l'équipe d'investissement.

Cet exercice permet à Jeito d'exclure de potentiels investissements dans des secteurs autres que celui de la santé et qui présentent des risques et des incidences négatives en matière de durabilité : armes et munitions ; avions et machinerie en lien avec l'aviation ; projets miniers ; activités d'extraction de charbon ; sables bitumineux ; au gaz ou au pétrole de schiste ; au gaz ou au pétrole dans l'Arctique ; centrales électriques au charbon ; centrales nucléaires ; production d'énergie électronique dépassant la norme de performance en matière d'émissions ; chaîne de valeur de l'huile de palme et de la pâte de bois ; produits en lien avec le tabac et e-cigarettes ; boissons alcoolisées ; spéculation sur les denrées alimentaires ; stupéfiants illégaux ; produits chimiques organiques et inorganiques de base ; pesticides chimiques ; herbicides et toute autre substance dangereuse ; filets dérivants ; ciment ; fibres d'amiante et produits contenant des biphenyles polychlorés ; engrais et composés azotés ; matières plastiques sous forme primaire ; fer de base ; acier ; ferro-alliages et aluminium ; pornographie ; jeux d'argent et jeux électroniques ; fourrure ; commerce de toute espèce végétale ou animale ou de produits régis par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (« CITES »).

Les détails de chaque secteur exclu sont listés dans la politique d'exclusion de la société de gestion disponible sur le site « www.jeito.life ».

Jeito a également décidé de ne pas investir dans :

- les entreprises qui violent les traités ou conventions des Nations Unies ;
- les entreprises qui mettent en péril ou violent directement ou indirectement les droits humains ;
- les entreprises qui utilisent le travail des enfants ou le travail forcé ; qui ne respectent pas le droit des travailleurs de s'organiser en syndicat ou de s'assurer que les intérêts et la voix des travailleurs peuvent être entendus au sein de l'entreprise ; qui sont engagées dans des pratiques d'accaparement des terres ; ou qui développent illégalement des projets agricoles dans des zones protégées ;
- les entreprises qui contribuent à mettre en danger la biodiversité et la santé humaine ;
- les entreprises présentant un niveau élevé de risques de durabilité et d'impacts négatifs potentiels de principe ;
- les entreprises qui se livrent à des activités de corruption, de blanchiment d'argent et de terrorisme financier, ou situées dans des juridictions à haut risque selon le GAFI et faisant l'objet d'un appel à l'action ;
- les entreprises qui violent, selon une source officielle telle que l'ONU ou l'OCDE, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les entreprises qui font l'objet de sanctions économiques ou financières inter-

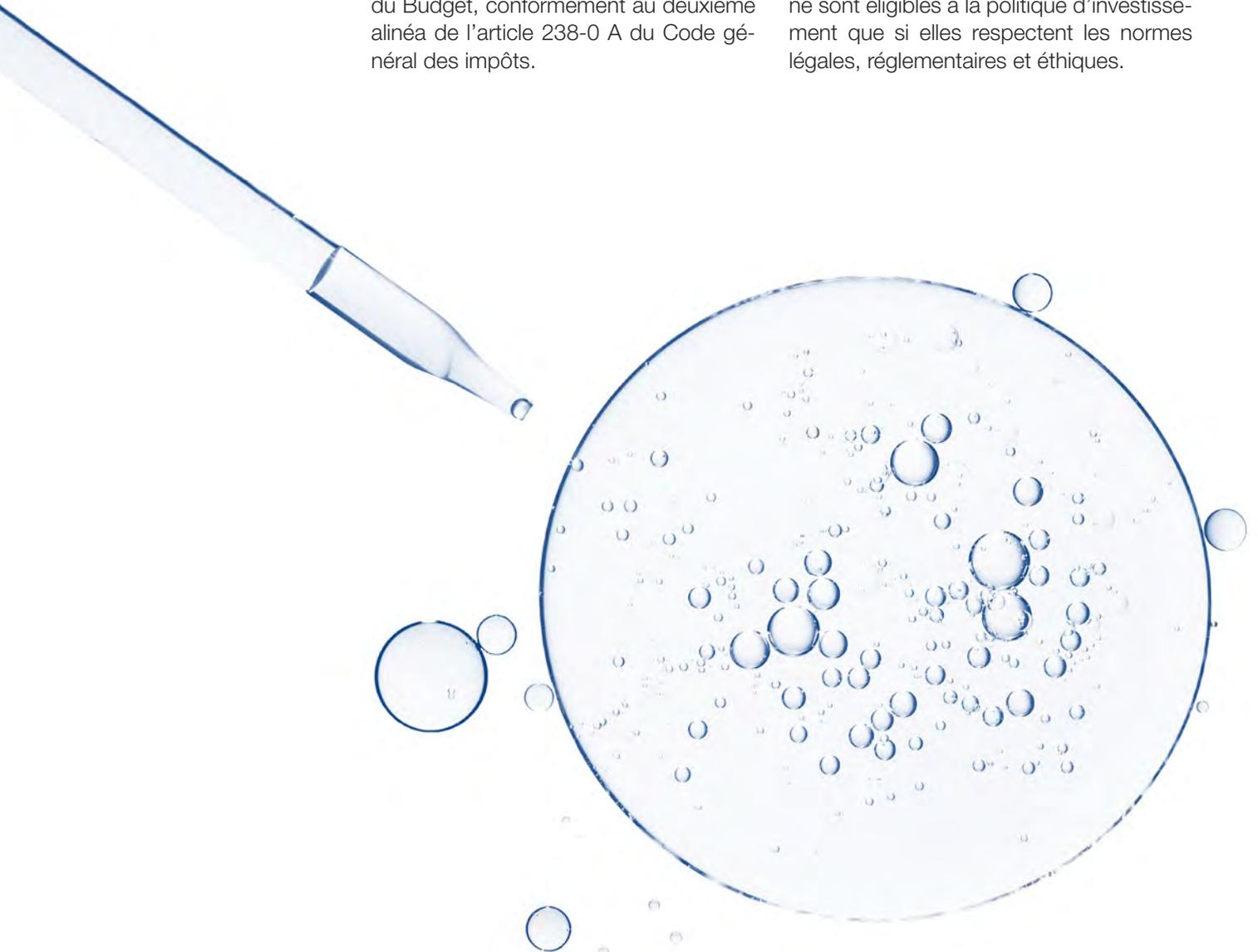
nationales imposées par la France, l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis, incluant l'OFAC et le Conseil de sécurité des Nations Unies ;

- les entreprises qui ont leur siège social ou l'un des principaux établissements au moment de l'investissement des fonds de Jeito dans une juridiction classée comme « non conforme » par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et son Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- les entreprises qui ont leur siège social ou l'un des principaux établissements au moment de l'investissement des fonds de Jeito, dans une juridiction figurant sur la liste établie par arrêté conjoint du ministre de l'Économie et du ministre du Budget, conformément au deuxième alinéa de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

De plus, Jeito s'engage à n'investir que dans des entreprises du domaine de la santé conformes aux réglementations en vigueur sur l'éthique animale dans les études précliniques. Seules les entreprises impliquées dans la recherche et le développement de traitements et de thérapies conformes aux règles et aux lois qui régissent le secteur de la santé entrent dans la politique d'investissement.

Jeito n'investit pas dans les entreprises impliquées dans le clonage humain ; la gestation pour autrui ; la création d'embryons humains ; la procréation médicalement assistée post-mortem ; les activités d'euthanasie.

Les biopharmas qui manipulent des organismes génétiquement modifiés (« OGM ») ne sont éligibles à la politique d'investissement que si elles respectent les normes légales, réglementaires et éthiques.

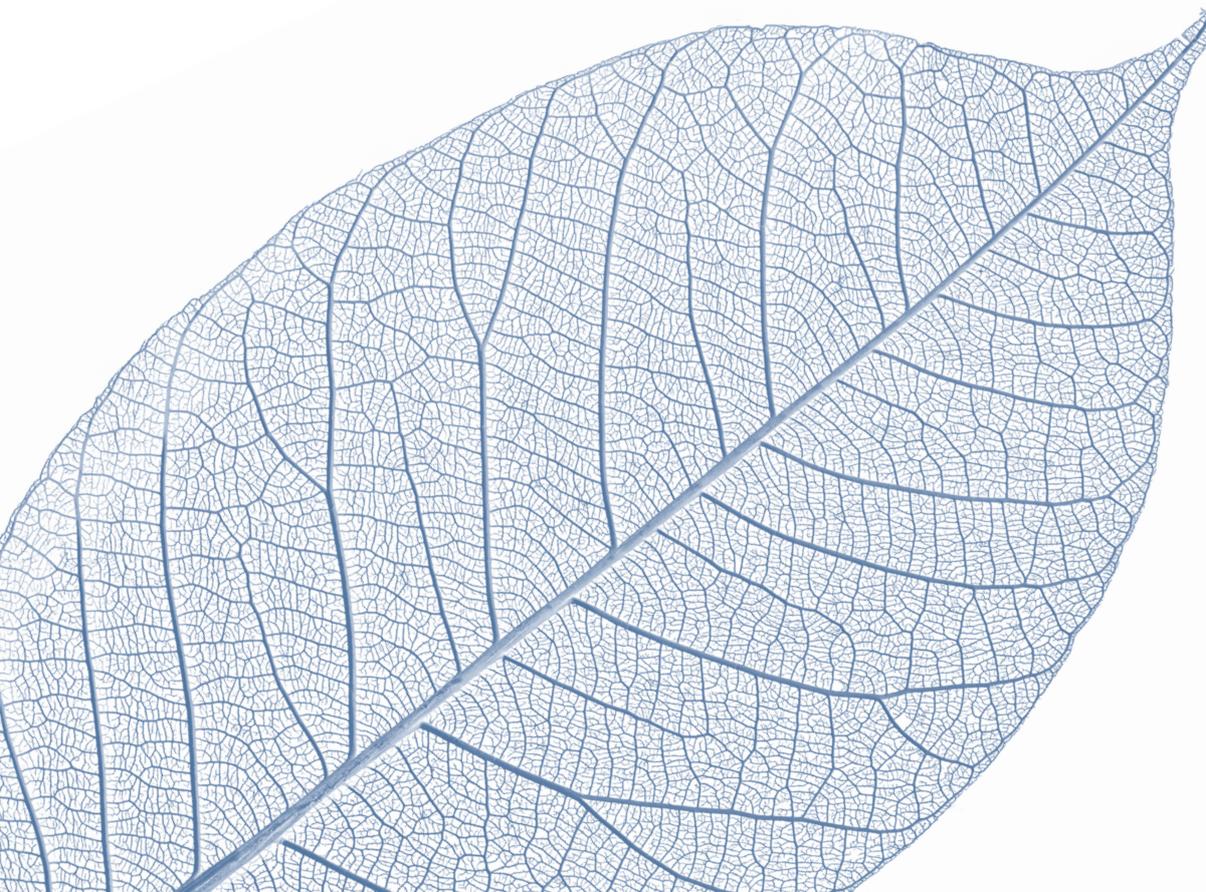


Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

5

Éligibilité et alignement avec la taxonomie européenne

Les actifs sous-jacents du fonds Jeito I ne sont pas éligibles aux deux premiers objectifs de la taxonomie européenne. Par conséquent, au 31 décembre 2023, les actifs gérés par ce fonds n'étaient pas et ne pouvaient pas être alignés avec la réglementation de la taxonomie européenne. Compte tenu de la stratégie d'investissement et de la politique d'exclusion de Jeito, le montant des actifs gérés par le fonds Jeito I dans des entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles est de 0 €.



Alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Stratégie d'atténuation du réchauffement climatique

La stratégie climat de la société de gestion est en cours de développement. En revanche, nous avons posé les premiers jalons de notre approche en définissant les étapes de celle-ci. Elles sont au nombre de 4, en allant de l'exclusion (voir partie engagement puis combustibles fossiles), à la réduction des émissions GES (gaz à effet de serre) en passant par la mesure d'indicateurs relatifs aux risques climatiques recensés, puis la gestion de ces risques.

Au 31 décembre 2023, aucun objectif quantitatif de réduction des émissions n'a été fixé. Nous souhaitons néanmoins monter progressivement monter en compétence sur les sujets et enjeux liés aux piliers du développement durable afin de structurer une stratégie climat adaptée.

En 2023, Jeito a commencé à mettre en œuvre des initiatives visant avant tout à comprendre son impact environnemental en tant qu'entreprise afin de travailler sur des plans d'action potentiels à déployer. L'optimisation des ressources et la réduction

de notre impact environnemental, tant à l'échelle de Jeito que de ses sociétés en portefeuille, sont l'un de nos objectifs clés de notre agenda durable.

Jeito a franchi une étape importante en évaluant son empreinte carbone de Scopes 1, 2 et 3. Ce jalon stratégique ouvre la voie à une approche axée sur l'empreinte carbone, visant à atténuer et à optimiser notre impact environnemental, tout en nous alignant sur notre engagement en matière de durabilité et d'investissement responsable.

De plus, Jeito a redéfini sa politique de transport en 2023 pour limiter les déplacements en avion, l'un des principaux contributeurs à notre empreinte carbone. Sensible aux enjeux environnementaux et ayant conscience de la nécessité de considérer et d'agir face aux urgences climatiques, Jeito continue de privilégier les modes de transport à faible émission de carbone. Les trains sont ainsi favorisés, lorsque cela est possible, pour les voyages d'affaires. L'utilisation des transports en

commun pour les trajets domicile-travail est presque systématique. De même, la possibilité offerte aux employés de télétravailler de temps en temps et de tenir des réunions à distance aide à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à nos trajets quotidiens.

En 2025, nous avons ce double objectif :

- émettre une seconde estimation de l'ensemble des émissions de gaz émissions (Scopes 1 à 3) de l'ensemble de nos activités ;
- se fixer une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille et de la société de gestion, selon l'Accord de Paris.

Une fois la stratégie climat développée, nous serons en mesure de communiquer, les éléments suivants :

- la méthodologie de quantification des émissions utilisée (interne ou externe)
- La valeur carbone des activités opérationnelles,
- les objectifs quantitatifs et la stratégie de réduction des émissions carbone à horizon 2030, revu tous les 5 ans jusqu'à 2050 ;
- les éventuelles actions de suivi des résultats.

Les indicateurs liés à l'empreinte climatique de chaque investissement sont suivis comme tout autre critère ESG, tout au long de l'investissement. Les KPI (indicateurs de performance) collectés auprès de chaque investissement via notre questionnaire – comme expliqué précédemment – nous permettent de mesurer le niveau de maturité des entreprises par rapport aux enjeux critiques identifiés. Cette analyse est transmise à chaque participation et nous permettra de mettre en œuvre une feuille de route climat détaillée et opérationnelle.

En suivant les recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD), nous prenons en compte les risques liés au changement climatique, dont les risques physiques (exposition des actifs réels aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique) et les risques de transition (comme les risques réglementaires, technologiques, de marché) auxquels nous ajoutons les risques de réputation.

Parmi les indicateurs climat collectés et analysés au cours de la période d'investissement figurent notamment :

- la consommation d'énergie ;
- la politique et les pratiques de transport ;
- la formalisation d'une politique environnementale ;
- l'empreinte carbone ;
- les initiatives environnementales visant à réduire l'empreinte carbone.

La revue de la progression de chaque investissement sur les indicateurs climatiques pertinents constitue le cœur de notre gestion des risques climat. Le détail de ces analyses est discuté avec nos participations, mais aussi en interne au sein du comité de durabilité et transmis à nos investisseurs.

Au cœur de notre approche sur le climat (et comme indiqué ci-dessus à la section politique d'exclusion), notre politique d'investissement exclut les activités liées à l'extraction, la production et la distribution d'énergie fossile. De ce fait, nous ne reportons aucune exposition à ces industries. À l'avenir, nous nous engageons à maintenir ces exclusions de notre activité d'investisseur.

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité



Stratégie de protection durable de la biodiversité

L'approche sur la biodiversité de la société de gestion est, elle aussi, en parallèle de notre politique climat, en cours de développement. Compte tenu de la nature des activités des entreprises de notre portefeuille ainsi que de leur stade de maturité, les enjeux directs sur la biodiversité sont encore limités. Obtenir des informations exhaustives sur les risques liés à la biodiversité constitue un défi intéressant en raison de la quantité et de la qualité limitées des données disponibles. Pour ces raisons, les aspects liés à la biodiversité ne sont pas à ce jour définis dans la stratégie d'investissement, mais ils sont abordés dans le cadre de la politique de durabilité.

Jeito supervise activement et s'assure que toutes les sociétés actives de son portefeuille adhèrent aux normes les plus élevées en matière de conformité réglementaire. Nous imposons une stricte adhérence

aux bonnes pratiques cliniques (BPC) et aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) dans l'ensemble de notre réseau. De plus, nous veillons à ce que les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et les bonnes pratiques de pharmacovigilance (BPP) soient rigoureusement respectées pour garantir la qualité et la fiabilité des données, ainsi que la sécurité des produits.

En revanche, nous considérons la problématique de la préservation de la biodiversité comme l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années pour tout acteur économique, quel que soit le secteur dans lequel il évolue.

De notre côté, nous avons commencé à recueillir, lors de nos premiers travaux, des informations auprès des entreprises du portefeuille sur, par exemple, la production de déchets, y compris des déchets dan-

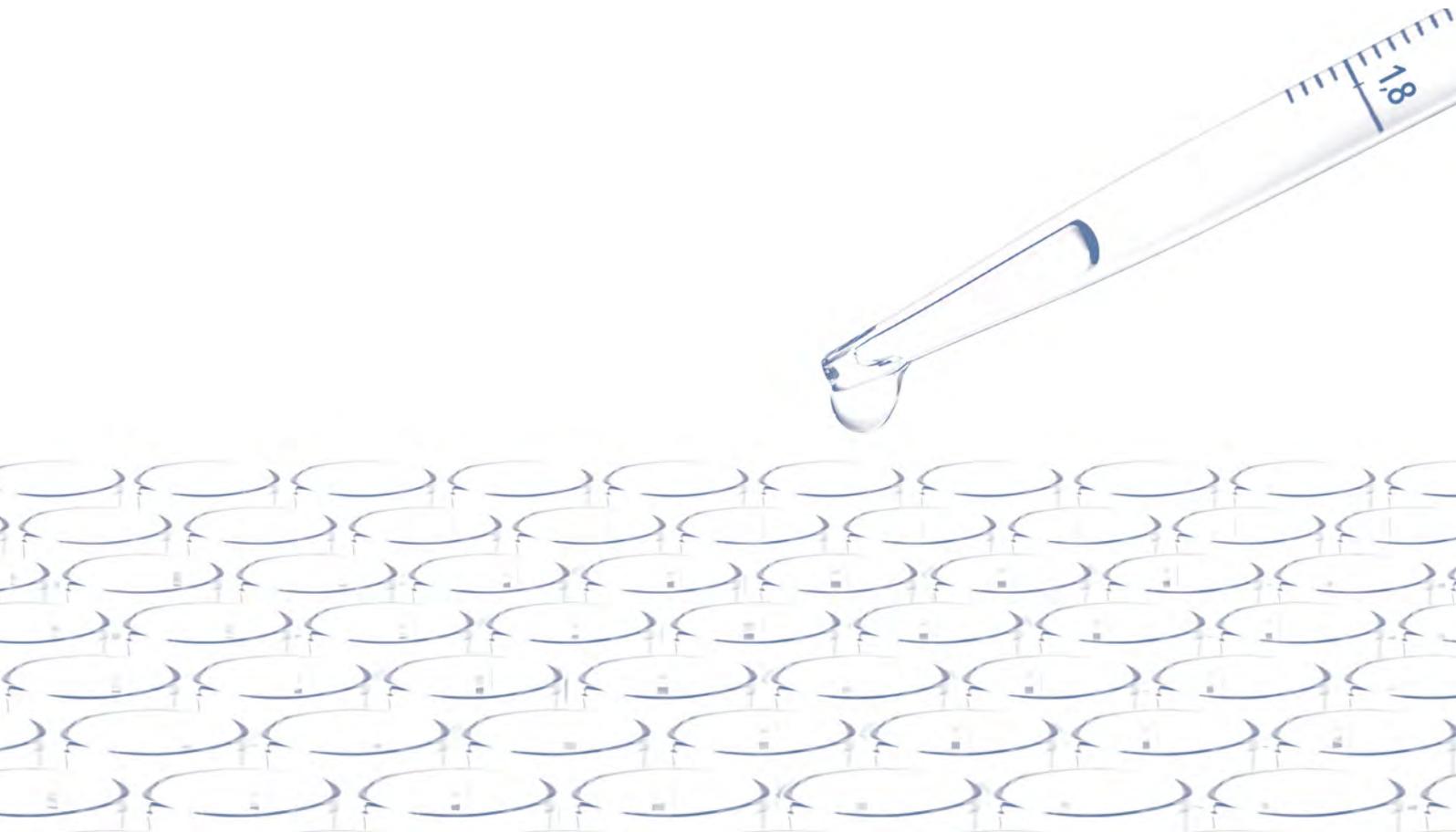
gereux, qui pourraient avoir un impact négatif sur la biodiversité s'ils ne sont pas traités correctement. Ce risque reste néanmoins encore limité, car les entreprises sont soumises à des réglementations strictes quant à la gestion de ces déchets. Les quantités produites sont limitées à des fins de recherche, d'études précliniques et d'essais cliniques. De plus, les entreprises du portefeuille peuvent utiliser des ingrédients d'origine végétale pour la recherche et les essais cliniques, mais en quantités limitées à ce stade du développement du médicament. Cependant, une fois que le médicament atteint ses dernières étapes de développement puis celle de la production/commercialisation, l'approvisionnement augmentera, ce qui pourrait entraîner des dépendances potentielles à la biodiversité. Les entreprises du portefeuille pourraient donc avoir un impact sur les futures dépendances de biodiversité liées aux médicaments qu'elles développent. Il est important de reconnaître cette dimension et d'en tenir compte dans l'analyse et la gestion des risques liés à la biodiversité.

À l'avenir, des analyses plus approfondies pourraient être réalisées pour évaluer plus

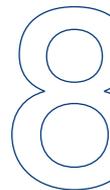
précisément le rôle des entreprises du portefeuille sur cette problématique, en tenant compte des recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Celle-ci fournit un cadre structuré pour évaluer et divulguer les risques et les impacts financiers liés à la nature et à la biodiversité. En suivant ces recommandations, il serait possible d'identifier les liens entre les activités des entreprises du portefeuille et les dépendances à la biodiversité. Ainsi, il serait possible de mettre en œuvre des mesures appropriées pour atténuer les risques et promouvoir une gestion durable de la biodiversité.

Une fois cette stratégie développée, Jeito sera en mesure de communiquer les éléments suivants :

- une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ;
- une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et des principaux impacts sur la biodiversité la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).



Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques



Gestion des risques de durabilité

Les risques de durabilité et les principales incidences négatives sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement. Jeito applique le principe de double matérialité afin d'analyser l'incidence des risques de durabilité sur l'entreprise, ainsi que l'impact de l'entreprise sur la société. Avant tout investissement, Jeito communique un questionnaire ESG aux cibles d'investissement afin de réaliser leurs diagnostics et d'évaluer le degré de conformité du futur investissement par rapport à la politique d'investissement et à la politique de durabilité.

Les due diligences ESG sont systématiques. Nous analysons chacune de nos participations selon les trois piliers de la durabilité, c'est-à-dire sous l'angle environnemental, l'angle social et l'angle de bonne gouvernance. Chacune de nos due diligences est adaptée en fonction du stade de maturité et de développement de nos participations. Ces analyses nous permettent d'engager nos sociétés en portefeuille et d'approfondir, de notre côté, notre compréhension des risques liés, au cas par cas puis à l'échelle de notre portefeuille. Cet exercice nous aide également à repérer les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer les bonnes pratiques ou favoriser le partage de connaissances. Pour encore plus de pertinence, nous nous autorisons à nous appuyer sur l'expertise d'un tiers indépen-

dant qui nous aide à structurer notre politique d'investisseur durable.

Conformément à notre volonté d'être force de proposition, les représentants de Jeito qui siègent au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés du portefeuille peuvent être amenés à suggérer des actions appropriées pour atténuer tout risque de durabilité émergent ou existant et tout impact négatif. Là aussi, pour encore plus de pertinence, nous pouvons nous appuyer sur l'expertise d'un tiers indépendant.

En cours de période de détention, l'identification des risques de durabilité se fait à l'aide d'échanges oraux, de réunions de travail, mais aussi et surtout grâce à notre questionnaire annuel soumis à toutes les participations de notre portefeuille. Ce recueil d'informations permet de déterminer les principaux points d'attention et d'amélioration. Tenu a minima trimestriellement, le comité de durabilité permet de revoir la performance extra-financière de chaque entreprise en portefeuille. Ces revues font l'objet d'échanges avec les entreprises et font partie de notre accompagnement dans leur croissance.

Jeito a pour objectif de réviser et de renforcer son dispositif de gestion des risques en matière de durabilité au cours du deuxième semestre 2024.



Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement « Disclosure » (SFDR)

Des produits financiers catégorisés article 8 SFDR

Le règlement Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR) est une réglementation européenne visant à harmoniser les règles de transparence des produits financiers au regard des risques et des impacts négatifs sur la durabilité. Depuis mars 2021, il oblige les gestionnaires d'actifs à intégrer les risques ESG dans leurs processus d'investissement et à catégoriser leurs fonds en articles 6, 8 ou 9, selon leur degré d'intégration de la durabilité.

Au 31 décembre 2023, Jeito gérait un seul et unique fonds Jeito I, de 534 M€ ayant

réalisé 15 investissements. En 2023, Jeito a également lancé la commercialisation de sa seconde génération de fonds biopharmas ouvert à des investisseurs éligibles¹.

Ces deux fonds ont été catégorisés comme article 8 selon la classification SFDR, intégrant des risques de durabilité sur la valeur des investissements et promouvant des critères environnementaux et sociaux.

Non prise en compte des impacts négatifs sur le développement durable à l'échelle de la société de gestion

- Conformément à l'article 4 du règlement SFDR, nous n'avons pas à ce jour pris en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité à l'échelle de la société de gestion et ne publions donc pas les informations mentionnées dans l'article 4.
- Par ailleurs, compte tenu de la taille, de l'échelle et de la nature des activités

d'investissement de Jeito, toutes les sociétés de son portefeuille ne sont pas en mesure, à ce jour, de rendre compte de leurs impacts négatifs. Nous ne pouvons donc pas assurer l'exhaustivité et la qualité des informations nécessaires pour nous conformer pleinement aux normes techniques associées à cet article du règlement SFDR.

¹ Les investisseurs potentiels du Fonds II sont informés que la souscription, l'acquisition, la vente et le transfert, directement ou indirectement, de parts dans le Fonds sont réservés aux « Investisseurs éligibles » tels que définis par l'article L.214-162-1 du Code monétaire et financier français. Les investisseurs potentiels doivent s'assurer qu'ils répondent aux exigences nécessaires avant de considérer un investissement dans le Fonds.



 Jeito